

L'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés

6212-02-009





AUTEUR

Georges Adib, conseiller scientifique

Direction des risques biologiques et de la santé au travail, Institut national de santé publique du Québec

AVEC LA COLLABORATION DE

Pierre Deshaies, médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive Direction de santé publique, services en santé au travail, CISSS de Chaudière-Appalaches

MISE EN PAGE

Marie-Cécile Gladel, agente administrative

Direction des risques biologiques et de la santé au travail, Institut national de santé publique du Québec

Mise en contexte

Ce rapport fait suite aux travaux de la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur l'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus amiantés, tenus en décembre 2019. Dans ce cadre, la Commission a demandé aux professionnels de santé au travail de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), de fournir des données concernant les maladies à déclaration obligatoire (MADO) liées à l'amiante, d'origine environnementale. Il est entendu que ces données feront partie des références qui seront citées dans le rapport final du BAPE.

Description des données

Les données présentées dans ce rapport proviennent du Système provincial d'enregistrement, de surveillance et de vigie sanitaire des maladies à déclaration obligatoire attribuables à un agent chimique ou physique (Système MADO-Chimique). Elles ont été extraites par l'intermédiaire de la plateforme technologique de l'Infocentre de santé publique, en décembre 2019. La période couverte s'étale du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2018.

Limites

Les données issues des enquêtes menées par les intervenants en santé publique des différentes régions sociosanitaires du Québec suite aux déclarations faites par les médecins ou les laboratoires sont saisies dans le Système-MADO Chimique en fonction des définitions nosologiques¹ et du Guide de saisie². Comme la validation de ces données est du ressort de ces régions, aucune validation additionnelle n'a été réalisée au moment de leur extraction.

En général, les MADO comportent un certain niveau de sous-déclaration, et les MADO liées à l'amiante d'origine environnementale n'échappent pas à ce constat, comme le révèle une étude récente de l'INSPQ³. Les données présentées dans ce document doivent donc être interprétées avec prudence quant à l'incidence réelle de ces maladies dans la population. Il permet néanmoins d'avoir un état de situation concernant les maladies déclarées.

Enfin, les règles de publication de l'Infocentre de santé publique concernant des produits de surveillance, exigent que lorsque le nombre de données disponibles est inférieur à cinq, ces données soient masquées afin de conserver l'anonymat et éviter la stigmatisation d'un individu ou d'une région en particulier. Cette règle a donc été appliquée dans le présent document.

https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2262_declaration_obligatoire_exposition_amiante.pdf

Institut national de santé publique du Québec

Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2018). Recueil des définitions nosologiques, 132 p. [En ligne: https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-268-05W.pdf]

Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2019). Guide de saisie - Système provincial d'enregistrement, de surveillance et de vigie sanitaire des maladies à déclaration obligatoire attribuables à un agent chimique ou physique.

De Guire L., Krupoves A. et Isler M. (2017). Faisabilité d'accroître la déclaration obligatoire des maladies liées à une exposition à l'amiante par les médecins des hôpitaux. Montréal : Institut national de santé publique du Québec, rapport no. 2262, 42 p. [En ligne :

1) Les cas⁴ d'amiantose

Pour la période 2006 à 2018 ⁵	Total		
Nombre de nouveaux cas ⁶	< 5 ⁷		
Âge moyen [étendue] (ans)	80 [76-85]		
Source(s) d'exposition ⁸ :			
Poussières (sans autres précisions)Vêtements contaminés			
Ces cas sont rapportés dans trois régions sociosanitaires ⁹			

(Données extraites de l'Infocentre de santé publique, Système MADO-Chimique; Décembre 2019)

2) Les cas⁴ de mésothéliome

Pour la période 2006 à 2018	Hommes	Femmes	Total
Nombre de nouveaux cas ⁶	7 (30 %)	16 (70 %)	23 ¹⁰
Âge moyen [étendue] (ans)	75 [63-90]	63 [49-87]	68 [49-90]

Source(s) d'exposition8:

- Cohabitation avec travailleurs de l'amiante et réside dans région minière de l'amiante
- Vêtements contaminés
- Poussières (sans autres précisions)
- Poussières (mines)
- Isolant (Zonolite¹¹)
- Revêtement (plancher, mur, plafond)

Ces cas sont rapportés dans les régions sociosanitaires suivantes :

- 03 Capitale-Nationale
- 05 Estrie
- 07 Outaouais
- 12 Chaudière-Appalaches
- 13 Laval
- 14 Lanaudière
- 15 Laurentides
- 16 Montérégie

(Données extraites de l'Infocentre de santé publique, Système MADO-Chimique; Décembre 2019)

Institut national de santé publique du Québec

Seuls les cas répondants aux définitions nosologiques ont été retenus dans la présente compilation. (Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2018). Recueil des définitions nosologiques, 132 p. [En ligne: https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-268-05W.pdf]

⁵ Il n'y avait aucun cas d'amiantose d'origine environnementale dans le Système MADO-Chimique après 2013.

Le nombre de nouveaux cas pour la période est calculé en se basant sur l'année de début de la maladie et non l'année de la déclaration de la MADO.

Les règles de l'Infocentre requièrent que les effectifs de moins de cinq (5) ne soient pas présentés en détail afin de préserver l'anonymat.

⁸ Telles que saisies dans le Système MADO-Chimique.

Les MADO reliées à l'amiante sont saisies dans le Système MADO-Chimique selon la région de résidence.

Après vérification, il y avait cinq cas (trois femmes, deux hommes) parmi les 23, pour lesquels l'agent inscrit dans la base de données est « inconnu », bien qu'ils soient tous catégorisés comme étant d'origine environnementale. Il s'agit vraisemblablement de cas exposés à l'amiante, mais les données disponibles ne permettent pas d'affirmer ceci hors de tout doute.

Zonolite est une marque commerciale d'un isolant (vermiculite) utilisé dans certaines résidences et qui historiquement a pu être contaminé par de la trémolite, un type d'amiante de la famille des amphiboles.